

Communiqué

Pour diffusion immédiate

Composition du conseil des ministres

Parité femmes/hommes : il est pressant d'en inscrire le principe dans une loi

Québec, le 23 avril 2014 – À l'issue de la formation du conseil des ministres qui vient tout juste d'avoir lieu cet après-midi à l'Assemblée nationale, le [Groupe Femmes, Politique et Démocratie](#) (GFPD) se dit très déçu de la représentation des femmes : 8 femmes et 18 hommes (30,7%). Pour la directrice générale du GFPD, « il devient des plus pressants d'établir la parité au sein du conseil des ministres et d'en inscrire le **principe dans une loi** ».

« Le premier ministre, M. Philippe Couillard, s'est engagé, dans le cadre de la campagne électorale, à viser «une zone paritaire 40% - 60%» dans la composition de son conseil des ministres. Non seulement son engagement n'a pas été respecté, mais encore, le concept de zone de mixité ne devrait pas s'appliquer lors des nominations. C'est particulièrement vrai dans la composition d'un conseil des ministres où l'objectif devrait être de 50% de femmes », d'affirmer Esther Lapointe, directrice générale du GFPD.

Le dernier conseil des ministres de Pauline Marois n'était pas non plus paritaire. Il était composé de 23 ministres, 15 hommes et 8 femmes (**35,0%** excluant la première ministre). Celui, paritaire, formé en 2008 par Jean Charest et salué par le GFPD, était composé de 26 ministres dont 13 femmes et ce, même en ayant un statut de gouvernement minoritaire.

Des reculs qui s'accumulent!

Le GFPD déplorait dernièrement (GFPD), par la voix de sa directrice générale, Esther Lapointe, le recul important de la représentativité des femmes à l'Assemblée nationale du Québec à l'issue du scrutin du 7 avril passant en 18 mois de 32,8 % à 27,2 %, un recul de 5,6 %. Cette situation s'est déjà produite à l'élection de 2007 alors que le recul avait été de 4,7 % par rapport à l'élection de 2003 ramenant le taux de féminisation à 25,6 %.

Outre la représentation des femmes à l'Assemblée nationale, le conseil des ministres est aussi touché à la baisse (par rapport au conseil des ministres sortant) par la proportion des femmes qui en font partie. «Si l'on fait abstraction des candidatures féminines, le scrutin provincial du 7 avril dernier symbolise le scrutin du recul au plan de la parité. La dernière décennie est marquée par une progression non linéaire de la représentation des femmes dans les lieux de pouvoir à l'échelle provinciale», de conclure Esther Lapointe.

-30-

Source :
Nathalie Lavoie
Coordonnatrice aux communications, GFPD
Tél. : 418-658-8810, poste 28 / Cell. : 581 990-5305